

Inserm



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Paris, le 15 juin 2001

L'Inserm lance *Avenir*, un programme de soutien fort aux jeunes chercheurs

Du nouveau pour les jeunes chercheurs titularisés et les post-doctorants. Un programme mis en place par l'Inserm, baptisé "*Avenir*", leur offre la possibilité de mener, dans les meilleures conditions et dès les premières années de leur carrière scientifique, des projets de recherche innovants. De quelle manière ? En leur attribuant une aide financière importante et durable, pendant 3 ans. Et en leur donnant accès aux plates-formes technologiques les plus sophistiquées. Ils pourront surtout fonder leur propre équipe pour travailler en toute autonomie. Un ensemble de mesures inédites nées de la volonté de l'Inserm de créer, avec tous ses partenaires, une véritable pépinière de jeunes talents. Une incitation et un soutien fort pour contribuer à renouveler, en France, le potentiel de la recherche biomédicale, clinique et en santé publique.

Aujourd'hui, l'Inserm lance le programme *Avenir*, un appel à projets de recherche destiné à soutenir les travaux scientifiques innovants de jeunes chercheurs titularisés et de post-doctorants, ces étudiants qui ont souhaité après leur thèse compléter leur formation par un stage effectué à l'étranger, pour la plupart, et qui ont parfois des difficultés à ensuite exercer leurs activités de recherche en France.

La mise en place du programme *Avenir* va permettre à ces jeunes scientifiques de mener, plus librement et bien plus tôt dans leur carrière, des projets originaux de recherche grâce à la mise à disposition de moyens très attractifs durant 3 ans : une aide financière de 400 000 francs par an, un espace d'environ 50 m² pour exercer leur activité, le libre accès à du matériel de pointe, la possibilité de monter leur propre équipe de recherche, et pour les post-doctorants l'attribution d'une allocation mensuelle d'un montant de 15 000 francs net.

C'est grâce aux partenariats avec des associations, des fondations caritatives, le Ministère de la Santé, des hôpitaux et des conseils régionaux qu'un programme d'une telle envergure peut aujourd'hui voir le jour. Tous ces partenaires se sont réunis autour d'un même objectif : créer en France une véritable pépinière de jeunes talents.

Un vivier de jeunes chercheurs auquel l'Inserm veut donner sa chance

Avenir aura notamment pour conséquence de faciliter les procédures d'intégration des jeunes chercheurs dans les laboratoires français. Et surtout de leur accorder la place qu'ils méritent dans le milieu de la recherche. Un thème que l'Inserm place en tête de ses priorités, comme le souligne Christian Bréchet, Directeur général de l'Institut : "*En recherche plus qu'ailleurs, la valeur n'attend pas le nombre des années. Je veux que l'Inserm donne aux*

jeunes leur vraie place : c'est à dire des moyens, de l'autonomie et des responsabilités. A eux de jouer ensuite !"

Mener des projets de recherche de manière autonome et dans des conditions privilégiées

Deux catégories de scientifiques pourront présenter leur candidature au programme *Avenir* : les post-doctorants, français et étrangers, et les jeunes chercheurs, cliniciens ou non, titulaires d'un poste à l'Inserm, à l'université ou d'un autre établissement public à caractère scientifique et technique (EPST).

Le candidat sera accueilli sur un site de recherche, dans un laboratoire ou une équipe de l'Inserm. Sur ce lieu d'accueil, une surface de travail d'environ 50 m² lui sera réservée pour exercer son activité. Il pourra en outre accéder aux plates-formes technologiques les plus modernes du site. *Avenir* lui offre également la possibilité de recruter du personnel pour constituer sa propre équipe : chaque lauréat dispose d'un poste d'accueil pour un post-doctorant étranger. De plus, l'Inserm, en liaison avec les écoles doctorales, aidera le candidat à encadrer un étudiant en thèse ou en DEA (Diplôme d'Etude Approfondie).

Pour permettre aux jeunes chercheurs de s'équiper aux mieux et de travailler plus efficacement, *Avenir* déploie des ressources financières importantes. Le subside accordé à chaque lauréat s'élèvera à 400 000 francs par an. Cette somme lui sera versée durant 3 années consécutives. Pour les projets scientifiques particulièrement innovants, le financement pourra atteindre 700 000 francs par an.

Au terme de leur contrat, les jeunes chercheurs titularisés auront la possibilité de présenter une seconde candidature à *Avenir* et, s'ils sont de nouveau sélectionnés, de bénéficier de ce programme de soutien pour 3 années supplémentaires.

Une allocation de 15 000 francs pour les post-doctorants

Les candidats post-doctorants, français ou étrangers, développeront leurs projets de recherche de façon autonome au sein d'un laboratoire de l'Inserm, de préférence différent de celui dans lequel ils ont effectué leur thèse. Fait nouveau, *Avenir* va prendre en charge leur rémunération pendant toute la durée du programme : les post-doctorants percevront une allocation mensuelle d'un montant de 15 000 francs net grâce aux subventions versées par des associations et des fondations caritatives (Association française contre les myopathies, Agence nationale de recherche sur le sida, Association pour la recherche sur le cancer, Ligue nationale contre le cancer, Fondation pour la recherche médicale), le Ministère de la Santé, les hôpitaux, les conseils régionaux et des partenaires industriels.

L'excellence au cœur de l'évaluation des projets

Toutes les candidatures seront évaluées par une commission scientifique composée d'experts français et étrangers. L'excellence du projet de recherche sera le principal critère de cette évaluation. Les propositions de l'ensemble des partenaires du programme *Avenir* seront prises en considération dans la sélection des candidats. Un impératif pour être sélectionné(e) : les projets devront s'inscrire dans les champs de recherche couverts par l'Inserm et favoriser les liens entre la recherche clinique, la recherche en santé publique et la recherche biomédicale.

En adressant dès aujourd'hui leur candidature à l'Inserm, de nombreux jeunes chercheurs vont pouvoir bénéficier dès 2002 des mesures du programme *Avenir*. Au total, 45 projets pourront être soutenus : 10 pour les chercheurs statutaires, 10 pour les hospitalo-

universitaires et 20 à 25 pour les post-doctorants. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 29 octobre 2001.

Selon Christian Bréchet *"Avenir, dit bien ce qu'il veut dire : ce que je construis aujourd'hui, c'est l'Inserm dans 5 ans"*. En effet, entre 1999 et 2010, 27% des chercheurs de l'Inserm partiront à la retraite et c'est dans les années 2006-2007 que ce phénomène sera le plus marqué. Une urgence donc à inciter dès maintenant les forces vives de la recherche scientifique à prendre la relève. *" Avec Avenir, ce que souhaite c'est "l'afflux de cerveaux". Je pense que nous réussirons car tous nos partenaires ont pris la mesure de l'enjeu"*.

Contact presse Inserm

Eric Milbergue

Tél. : 01 44 23 60 97

Mél : presse@tolbiac.inserm.fr